



Comment garantir le droit de vote à l'ensemble des citoyens ?



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

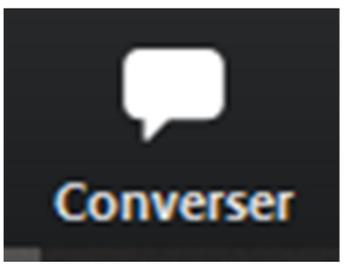


Wallonie

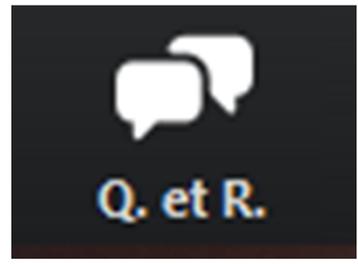
Webinaire – 27 juin 2024

Quelques consignes

01 **Converser**
Signaler un problème **technique**
➔ Modérateur



02 **Q. et R.**
Poser une question liée aux **contenus**
➔ Conférenciers



Nos invités

Céline Denef
SPW IAS

Farid Nagui
CRVI

Stéphanie Petrov
CPAS de Namur

Valery Goblet
Maison de Mariemont

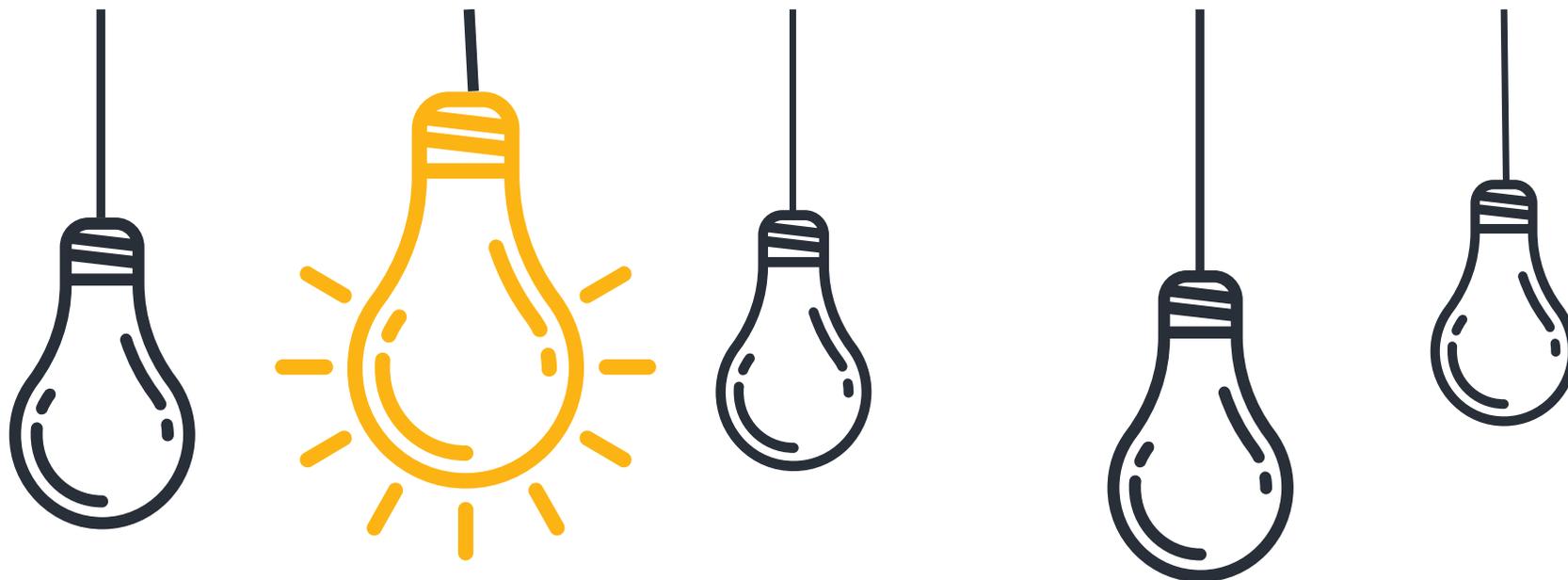
Jérôme Battistini
Ville de Liège



Menu de la séance

- 01** L'exercice du droit de vote
- 02** Focus sur les électeurs d'origine étrangère
- 03** Focus sur les seniors
- 04** Focus sur les publics socio-économiquement fragilisés
- 05** Table ronde





Sondage :

Facilitez-vous l'accès au droit de vote ?





L'exercice du droit de vote : quels enjeux, quelles obligations ?

Céline Deneff
Attachée – Cellule Elections et Participation
SPW IAS





L'exercice du droit de vote : quels enjeux, quelles obligations ?

Intervention webinaire UVCW

Agenda

1. Pour qui vote-t-on le 13 octobre ?
2. Qui peut voter ?
3. Quelques chiffres sur le scrutin de 2018
4. Quelles solutions ?
 - Assistance et accompagnement
 - Bureaux adaptés
 - Procuration
 - Mobilité
5. Ressources

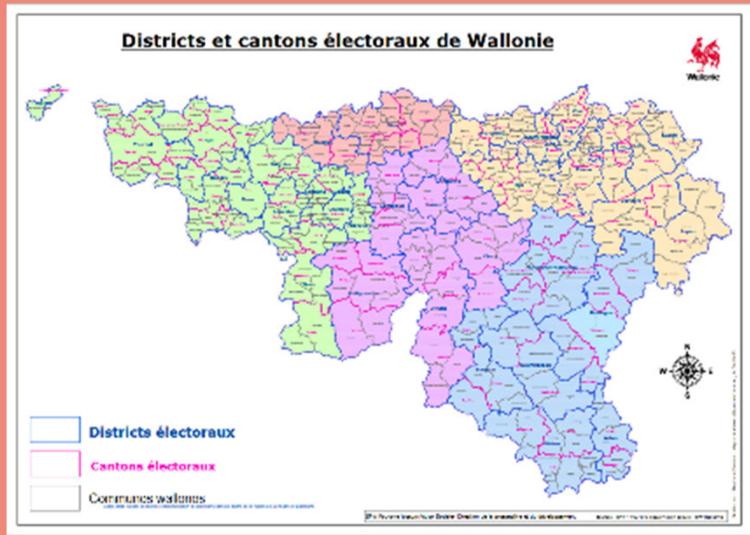


Dimanche 13 octobre, nous votons pour les élections communales et provinciales mais aussi pour le CPAS pour la commune de Comines-Warneton.



Soit une élection organisée dans 253 communes et 5 provinces !

1. Pour qui vote-t-on le 13 octobre ?





Les Belges (communales et provinciales)

- Être belge au plus tard le jour de l'élection
- Avoir 18 ans au plus tard le jour de l'élection
- Être inscrit au registre de population de la commune au plus tard le 31 juillet 2024
- Ne pas être privé des droits civils et politiques

2. Qui peut voter ?



Les électeurs étrangers (uniquement pour les élections communales)

- Avoir 18 ans au plus tard le jour de l'élection
- Être inscrit au registre de population de la commune ou au registre des étrangers (pas au registre d'attente) au plus tard le 1^{er} août 2024
- Ne pas être privé des droits civils et politiques
- Introduire une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune pour le **31 juillet 2024**

⚠ Les électeurs étrangers inscrits lors des élections locales précédentes ne doivent pas introduire une nouvelle demande d'inscription. Ils seront convoqués automatiquement.

2. Qui peut voter ?



3. Quelques chiffres sur le scrutin de 2018

Des chiffres qui interpellent sur la participation aux élections locales de 2018 malgré son caractère obligatoire et qui constituent un défi :

La moyenne régionale de l'absentéisme s'est élevée à 11,65 %. Dans les grandes villes wallonnes, ce chiffre monte à 16,36 % à Charleroi, 18,84% à Liège et 14,03 % à Namur.

Quelles en sont les raisons ?

- La méconnaissance des politiques locales
- Le niveau socio-économique local
- Le désintérêt pour la politique
- Le rejet du monde politique

Source : Rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 (disponible sur <https://electionslocales.wallonie.be>)



3. Quelques chiffres sur le scrutin de 2018

... Mais il existe également une problématique sur les votes nuls :

- 45% des votes nuls le sont par mégarde ou méconnaissance de la manière d'exprimer un vote valable
- Le panachage constitue principalement la cause de la nullité
- Les votes nuls non-intentionnels sont plus fréquents dans les circonscriptions où le nombre de listes et de candidats est élevé et là où le format du bulletin de vote est le plus grand

Source : Rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 (disponible sur <https://electionslocales.wallonie.be>)



Pour rencontrer les enjeux de la participation des solutions existent :

1. Assistance et accompagnement
2. Bureaux adaptés
3. Procuration
4. Mobilité

4. Quelles solutions ?

Assistance et accompagnement

- Pour ce scrutin, une déclaration préalable pour les accompagnants n'est plus requise : une personne peut donc venir accompagnée de la personne de son choix (électeur) qui l'accompagnera jusque dans l'isoloir
- La personne peut également faire la demande d'être accompagnée dans l'isoloir par le président du bureau de vote ou par un assesseur
- Campagne de sensibilisation auprès présidents : si un doute apparait sur l'accompagnant, le président accompagne la personne dans l'isoloir
- Autre nouveauté : l'accompagnant, s'il réside dans la même commune, a la possibilité de voter dans le même bureau de vote que la personne accompagnée, même s'il était convoqué dans un autre bureau !

4. Quelles solutions ?

Bureaux adaptés

De nouvelles normes d'accessibilité s'appliquent pour les bureaux de vote :

- Un isoloir adapté par bureau de vote
- La demande pour être orienté vers un bureau de vote adapté a été postposée au **1^{er} octobre** (et non plus au 10 septembre) !
- Promotion vers les communes et CPAS pour la mise en place de bureaux de vote dans les maisons de repos (46 bureaux de vote en MR en 2018)

4. Quelles solutions ?

4. Quelles solutions ?

La procuration

4 cas de figure pour le vote par procuration :

- Raisons médicales
- Séjour temporaire à l'étranger
- Privation de liberté à la suite d'une mesure judiciaire
- Raisons professionnelles (travailler le jour de l'élection)

Un formulaire est disponible sur le portail <https://electionslocales.wallonie.be> ou auprès de l'administration communale.

Il s'agit du modèle de formulaire obligatoire !

Modalités pour voter par procuration :

Le formulaire comporte :

- Les identités de la personne et du porteur de procuration
- Chacun doit signer ce formulaire
- La raison, par exemple raison médicale

⚠ Un électeur ne peut remettre une procuration qu'à un seul autre électeur qui ne pourra porter qu'une seule procuration.

N.B. : un candidat aux élections ne peut porter la procuration que de son conjoint, de son cohabitant légal, ou d'un proche parent.

4. Quelles solutions ?

Modalités pour voter par procuration :

Ensuite...

Le porteur de procuration devra se rendre dans le bureau de vote dans lequel la personne a été convoquée, pour voter le jour des élections.

Pour recevoir le bulletin de vote, il remet au président du bureau :

- Sa carte d'identité et sa propre convocation
- Le formulaire de procuration dûment complété
- Le justificatif d'absence (certificat médical par exemple)

4. Quelles solutions ?

4. Quelles solutions ?

Mobilité

Transport adapté : collaboration avec ASTA qui coordonnera le réseau wallon de transport adapté

- 173 transports réalisés en 2018 (collaboration avec ASTA)
- Aux frais de la RW (gratuité pour les communes)
- Un numéro de téléphone sera fourni afin de réserver ce service
- Les communes et CPAS sont invitées à promouvoir ce service ainsi que, si possible, organiser un service de taxis sociaux ou covoiturage.

Ressources pédagogiques

Plusieurs outils pédagogiques pour sensibiliser au vote sont disponibles sur le portail des élections locales dont :

- Une affiche illustrant comment émettre un votre valable

13 OCTOBRE 2024
ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES
COMMENT VOTER VALABLEMENT ?

VOTE POUR UN OU DES CANDIDAT(S) SUR UNE MÊME LISTE

LISTE A

1	NOM Prénom	●
2	NOM Prénom	●
3	NOM Prénom	●
4	NOM Prénom	●
5	NOM Prénom	●
6	NOM Prénom	●

LISTE B

1	NOM Prénom	●
2	NOM Prénom	●
3	NOM Prénom	●
4	NOM Prénom	●
5	NOM Prénom	●
6	NOM Prénom	●

OU

LISTE A

1	NOM Prénom	●
2	NOM Prénom	●
3	NOM Prénom	●
4	NOM Prénom	●
5	NOM Prénom	●
6	NOM Prénom	●

LISTE B

1	NOM Prénom	●
2	NOM Prénom	●
3	NOM Prénom	●
4	NOM Prénom	●
5	NOM Prénom	●
6	NOM Prénom	●



Plus d'infos : scannez le QR code ou
www.elections.wallonie.be





Éditeur responsable : Philippe MARCHAL, SPF Intérieur et Action sociale

5. Ressources



Ressources pédagogiques

- Deux tutoriels vidéo « Comment voter par procuration ? » et « Comment voter valablement le 13 octobre ? »

The screenshot shows the website for the 2024 local elections in Wallonia. The header includes navigation links for candidates, voters, and operators, along with a search bar. The main navigation menu includes 'Agenda', 'Actualités', 'Tutoriels' (highlighted with a red box), 'Lexique', 'Documents', and 'Anciens résultats'. Below the navigation, the 'Tutoriels' section is displayed, featuring two video tutorial cards. The first card is titled 'Comment voter par procuration ?' and the second is titled 'Comment voter valablement le 13 octobre ?'. The second card also includes a visual representation of a ballot paper with three lists (LISTE A, LISTE B, LISTE C) and two candidates per list.

5. Ressources



Ressources pédagogiques

Mais aussi...

- Le verso de la convocation électorale illustrera comment voter valablement (nouveau pour ce scrutin)

Vote en case de tête pour une liste

Vote pour un ou des candidat(s) sur une même liste

Si vous votez pour un ou plusieurs candidats, il n'est pas nécessaire de remplir la case de tête.

Consultez le tutoriel « Comment voter valablement ? »

Voter par procuration

En Wallonie, le vote est obligatoire. Le vote par procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Le 13 octobre, sivous devez joindre à votre procuration le justificatif suivant :
Vous ou un proche êtes malade et ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter	Un certificat médical d'un médecin (qui n'est pas candidat).
Vous êtes à l'étranger (pour des raisons non professionnelles)	Une preuve de réservation OU un titre de transport OU une attestation d'un organisme de voyage OU une déclaration écrite sur l'honneur attestée par le Bourgmestre.
Vous travaillez ou étudiez	Un certificat de votre employeur / établissement OU une déclaration sur l'honneur si vous travaillez en tant qu'indépendant attestée par le Bourgmestre.
Vous êtes juridiquement privé de liberté	Un certificat de l'établissement où vous séjournez.

5. Ressources



Ressources pédagogiques

- Le guide Infor Jeunes pour les élections



5. Ressources



Pour toutes les informations, une seule adresse :
<https://electionslocales.wallonie.be> !



ÉLECTIONS LOCALES 2024



Merci pour votre attention !



Cellule Élections et Participation



081/327.300



elections@spw.wallonie.be

01

02

03

04

05

Focus sur les électeurs d'origine étrangère

Farid Nagui

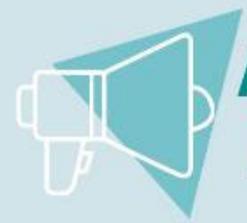
Directeur du CRVI

Centres régionaux d'intégration (CRI)



ELECTIONS COMMUNALES

dimanche 13.10.24



Ma commune, j'y vis, j'y vote !

Vous êtes CITOYEN étranger*

* Non Européen, en Belgique depuis 5 ans ou Européen.

Inscrivez-vous au plus tard le 31 juillet 2024.



Avec le soutien de



Réalisé par le DISCRI et le CRIPEL au nom des Centres Régionaux de l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Rappel historique

→ **Traité de Maastricht de 2000**

Les citoyens non-belges de l'UE peuvent voter aux élections communales.

→ **Loi du 19 mars 2004 (élections 2006)**

Droit étendu à toutes les personnes étrangères, installées depuis 5 ans consécutifs sur le sol belge.

→ **Les élections du 13 octobre 2024**

seront les **4^{es} élections** où les personnes étrangères européennes et non européennes peuvent voter (2006, 2012 et 2018).



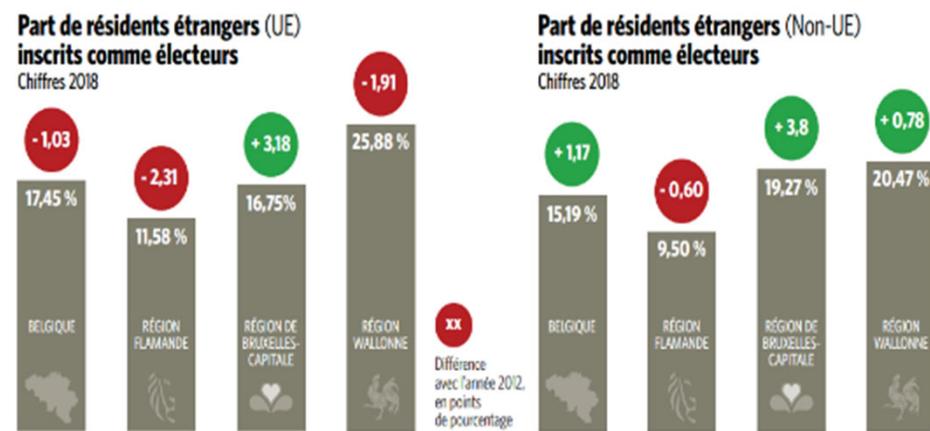
> Participation des **résidents européens non-belges** : 17,45 %

- Parmi l'ensemble des Européens non Belges possédant le droit de vote, **un peu moins d'1 résident sur 5** s'est inscrit pour le vote communal.
- En Wallonie, le taux de participation est toujours le plus élevé ; presque 26 %, alors que 11 % en Flandre.
- En Région bruxelloise, presque 17 % des Européens non Belges sont inscrits.

> Participation des **résidents non Européens non-Belges** : 15,19 %

- Parmi l'ensemble des non Européens non Belges possédant le droit de vote, **un peu plus d'1 résident sur 10** s'est inscrit pour le vote communal.
- En Wallonie, **1 résident non européen sur 5** s'est inscrit comme électeur en 2018.

Pour la **Ville de Verviers** : 293 inscriptions pour les élections communales de 2018.



L'offre de services des CRI

- À destination des électeurs.trices
 - Passeport de l'électeur traduit en 12 langues
 - Site des CRI
 - Accompagnement individuel

- À destination des professionnel.les
 - Commande d'une « mallette pédagogique »
 - Animation collective sur demande

- À destination du grand public
 - Débats pré-électoraux

- À destination des Administrations communales
 - Courriers d'information
 - Rencontre pour faciliter les inscriptions



Durée

3h (collectif)

Contenu

- Présentation du passeport de l'électeur
- Formulaire d'inscription et procuration
- Simulation de vote : bureau de vote + isoiloir



Conditions

Dans les locaux des associations ou de votre CRI pour la simulation.
Les participant.es doivent être dans les conditions pour voter.

→ **Renseignements via votre CRI.**

Elections Communales

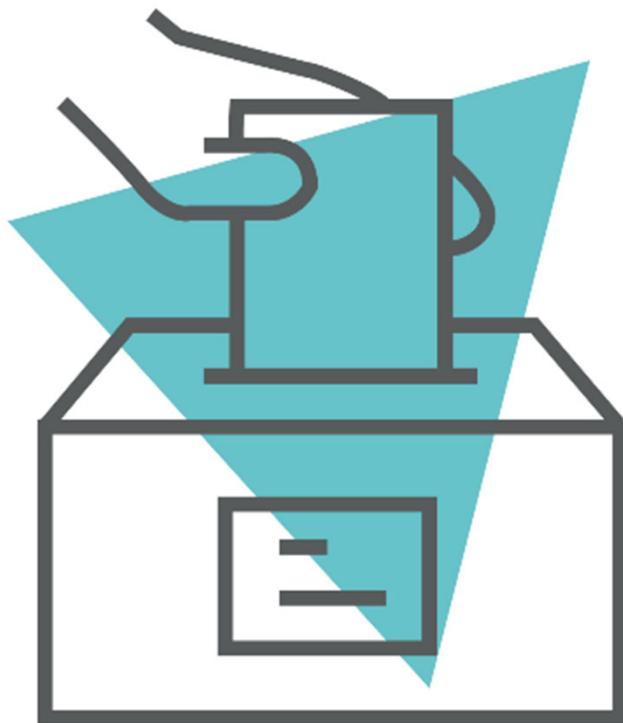
Dimanche 13 octobre 2024



Qui peut voter ?

- Toutes les personnes **non belges et hors UE** de **18 ans minimum** résidentes **en Belgique** depuis au **moins 5 ans de manière ininterrompue (avec un titre de séjour légal)** à l'introduction de la demande d'inscription : le **31 juillet 2024**.
- > Tous les ressortissants de 18 ans minimum **non belges de l'Union européenne** inscrits au plus tard le **31 juillet 2024**.





Comment voter ?

- 1) **S'inscrire au registre des électeurs via un formulaire avant le 31 juillet 2024** à la commune ou via votre CRI.
Attention : vous serez dès lors dans l'obligation d'aller voter (sauf absence justifiée ou procuration)
- 2) Avant les élections vous recevrez une **convocation** (boîte aux lettres) vous indiquant le lieu où vous devrez vous rendre pour voter. Prenez là le jour du vote ainsi que votre **carte d'identité**.
- 3) **Votez le 13 octobre 2024** dans le bureau de vote indiqué sur votre convocation.



Procédure

- 1) Prendre le bulletin de vote
- 2) Aller dans l'isoloir
- 3) Choisir pour qui voter
- 4) Glisser le bulletin dans l'urne

Soit voter en tête de liste

1	CANDIDAT 1	<input type="radio"/>
2	CANDIDAT 2	<input type="radio"/>
3	CANDIDAT 3	<input type="radio"/>
4	CANDIDAT 4	<input type="radio"/>
5	CANDIDAT 5	<input type="radio"/>
6	CANDIDAT 6	<input type="radio"/>

En votant en tête de liste, vous approuvez à la fois la liste des candidat.es d'un parti politique et l'ordre dans lequel celles et ceux-ci sont présentés.

Soit voter pour un.e ou plusieurs candidat.es d'une même liste :

De cette manière, vous marquez un vote nominatif, dit préférentiel, en faveur d'un.e ou plusieurs candidat.es d'une même liste.

Si vous cochez en même temps la case en tête de liste et une case à côté du candidat ou de la candidate de la même liste, votre vote sera considéré comme un vote nominatif et votre vote en tête de liste ne sera pas pris en compte.

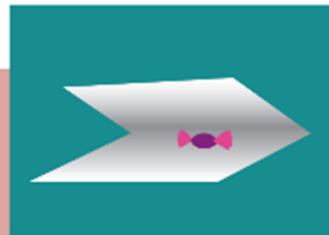
1	CANDIDAT 1	<input type="radio"/>
2	CANDIDAT 2	<input checked="" type="radio"/>
3	CANDIDAT 3	<input type="radio"/>
4	CANDIDAT 4	<input checked="" type="radio"/>
5	CANDIDAT 5	<input type="radio"/>
6	CANDIDAT 6	<input type="radio"/>

Attention

Sont non valides tous les bulletins de vote :



autres que ceux prévus



contiennent un papier ou tout autre objet



contiennent des votes pour des listes différentes (le panachage)



les dimensions ou formes ont été altérées



portent une marque ou un signe susceptible de rendre l'électeur ou l'électrice identifiable



ne contiennent aucun vote (bulletin « blanc »)



Si vous ne pouvez pas aller voter le jour J → Vous devez faire une procuration



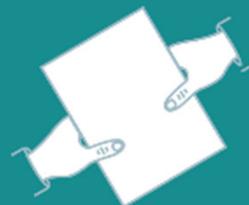
La procuration est rédigée sur un formulaire dont le modèle peut être retiré gratuitement auprès de votre administration communale.



Peut être désigné.e comme porteur de procuration tout autre électeur ou électrice.



Chaque mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration.



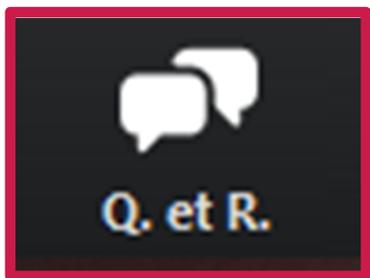
Le jour du scrutin, le mandataire remet la procuration au Président ou à la Présidente du bureau de vote où vous auriez dû voter et lui présente sa carte d'identité et sa convocation sur laquelle le ou la Président.e mentionne « a voté par procuration ».

Pour plus d'informations

- **Site Internet du DISCRI :**
<https://discri.be/article-editorial/elections-communales-et-europeennes-de-2024/>
- **Site Internet portail Wallonie :**
<https://electionslocales.wallonie.be/home.html>
- **Site Internet portail fédéral :**
<https://elections.fgov.be/intervenants-inscription-des-electeurs/inscription-des-electeurs-pour-les-elections-communales>



À vos questions !



01

02

03

04

05

Focus sur les seniors

Valery Goblet
Directeur Général
Maison de Mariemont



LE VOTE DES SENIORS

VERS UNE GÉNÉRALISATION DES BUREAUX DE VOTES EN MAISON DE REPOS :

UNE BONNE IDÉE ?

INTRODUCTION

- Partage d'expérience
- Notre cheminement
- Les Freins
- Les Moteurs

LA MAISON DE MARIEMONT ASBL : EN BREF



MARIEMONT VILLAGE

- 10 PLACES ACCUEIL ET SOINS DE JOUR
- 153 LITS MRS
- 86 LITS MR
- 16 LITS COURT SEJOUR
 - Soit 25 lits dont
 - 7 Cantous de 15 lits
 - 5 lits spécifiques Sclérose en plaques
- 74 LOGEMENTS RESIDENCE-SERVICES
- 35 CHAMBRES DE CONVALESCENCE

POPULATION RENCONTRÉE À MARIEMONT

- ÂGE MOYEN : 86 ans
- FEMMES : 75 %
- EN UNITÉS ADAPTÉES : 30 %
- DOMICILIÉS : +/-50 %

NOTRE PROJET DE VIE : LA CITOYENNETÉ

- Architecture adaptée
- **Participation des résidents**
- Participation du personnel
- **Ouverture sur l'extérieur**

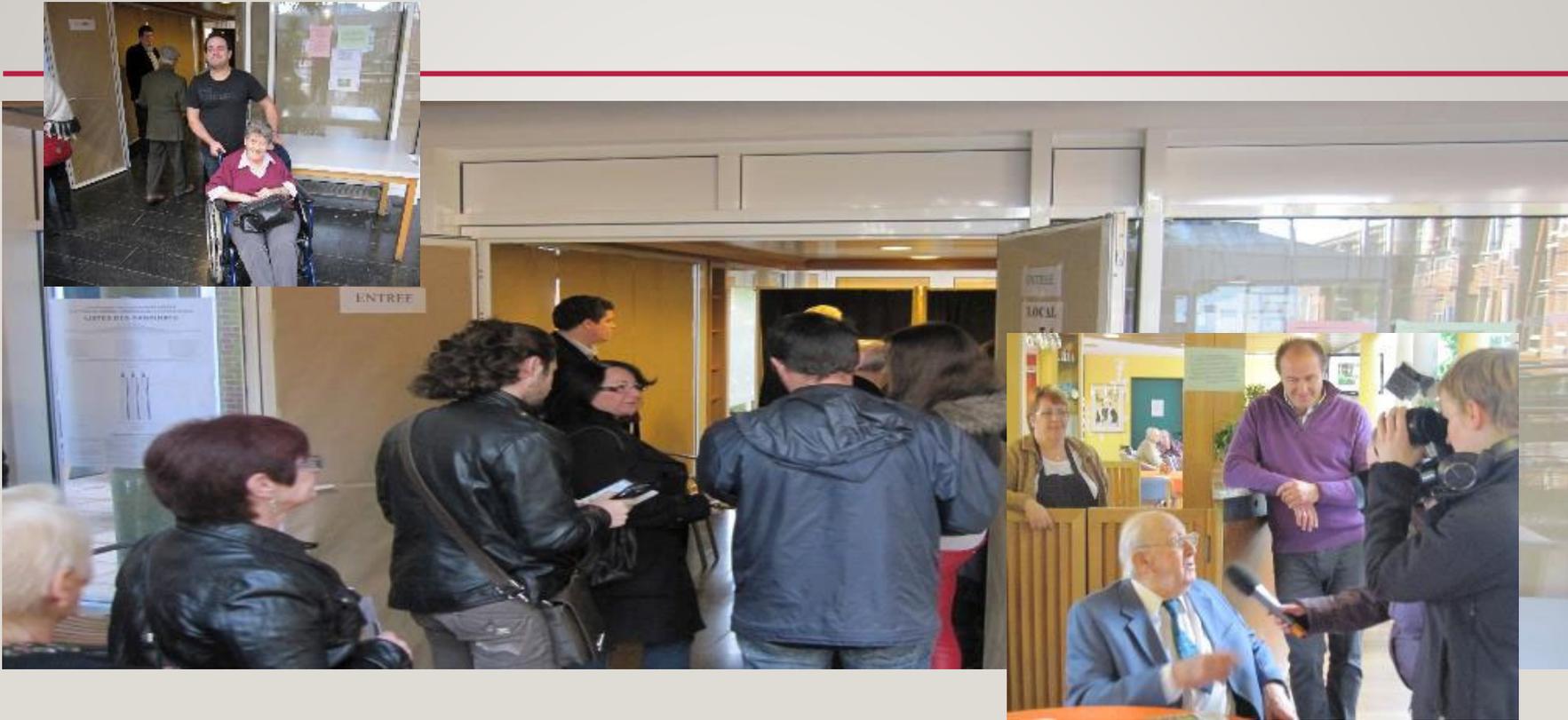
LE CONSEIL DES RÉSIDENTS

- Obligation légale
-Mais
- Election avec des mandats définis par service

POURQUOI DES BUREAUX ÉLECTORAUX EN MAISON DE REPOS ?

- Inclusion des aînés/citoyenneté
- Accessibilité
- Moins « dérangent » que d'autres endroits
- Ouverture vers l'extérieur/lutte contre les préjugés
- Participation à la vie communale

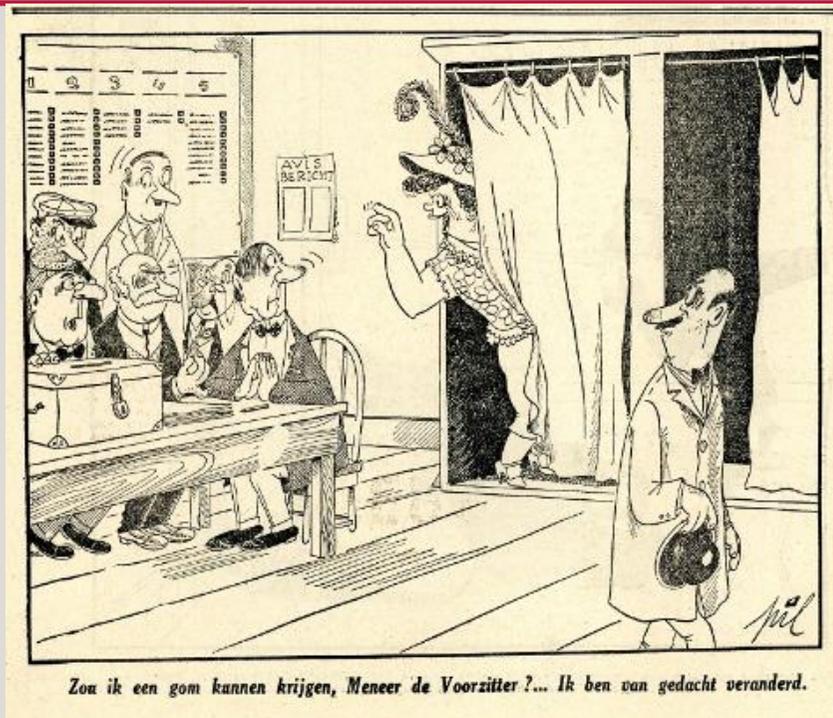
LES ÉLECTIONS : UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ EN 2010



RÉQUISITIONNÉ... POUR LE QUARTIER



UN EXEMPLE... MADAME V.



QUELQUES ESTIMATIONS CHIFFRÉES

- 100 % des résidents en appartement domiciliés ont voté
- +/- 90 % des résidents valides domiciliés ont voté
- +/- 50 % des résidents fortement dépendants ont voté
- 0 % des résidents en cantous, mais procuration
- À AFFINER EN OCTOBRE

LES FREINS / POINTS D'AMÉLIORATION

- Domicile des résidents
- Présence de personnels formés
- Perte des convocations - carte d'identité
- Motivation de certaines familles
- Habitudes prises par certains médecins
- Nécessité quand même de certificats (démence,..) pour certains
- Manque de statistiques internes (procédure en cours pour octobre)

LES MOTEURS

- Nouvelles circulaires
- Dynamique de certaines communes
- Certaines familles
- Certains médecins
- Le personnel et la direction des MR-S

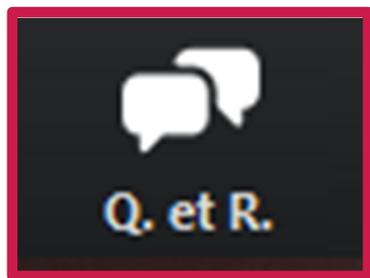
LES POINTS POSITIFS

- Satisfaction des résidents
- Satisfaction des votants externes
- Lieux de vie+++ surtout aux communales

DES BUREAUX DE VOTE OUI ! MAIS AVEC UN ACCÈS À L'INFORMATION

- Projet Liages 2024 :
 - 4 séances d'information
 - Remise en contexte
 - Carte Europe/Belgique...
 - Un peu de théorie : chambre, Sénat, Région compétence
 - Comment voter ? : tête de liste, vote de préférence, plusieurs listes ?
 - 1 rencontre débat pour les communales prévue en septembre

À vos questions !



01

02

03

04

05

Focus sur les publics socio-économiquement fragilisés

Stéphanie Petrov
Directrice-Coordinatrice
CPAS de Namur



PRÉAMBULES

- Mission des CPAS : permettre à toute personne de mener une vie conforme à la dignité humaine (art. de la Loi organique)
- Services offerts (CPAS Namur) : aide générale, insertion socioprofessionnelle, logement, hébergement, aide aux aînés, médiation de dettes, énergie, urgence sociale
- Public-cible : toute personne en état de vulnérabilité sur le plan social et/ou économique
- Nombre de bénéficiaires (revenu d'intégration/aide équivalente) : 4.000/mois

ACTIONS

- Service Alpha-FLE
 - Sensibilisation dans toutes les classes
 - Sensibilisation lors des entretiens Individuels
 - Participation au Cinéma des Cultures (Carrefour des Cultures) : séance préparatoire et film sur l'extrême droite
 - Animations d'éducation permanente (élection/du droit de vote) et visite du Parlement en collaboration avec le CIEP et SIREAS
 - Thématiques diverses abordées dans les modules de citoyenneté

Diapositive 62

PS2

PETROV Stéphanie; 30-05-24

- Projet Jeunes (ISP) : atelier « Les couleurs en politique » (CIEP)
- Service d'Insertion Sociale (SIS) : 2 ateliers avec le CIEP
 - Comprendre les programmes politiques, comment voter ?
 - Apprendre à savoir reconnaître les discours d'extrême-droite
- Service d'aide aux aînés : sensibilisation lors des visites à domicile
- Secteur hébergement : sensibilisation des personnes hébergées lors des suivis individuels
- Sensibilisation collective des personnes qui commencent un contrat article 60 (ISP)
avec la collaboration du CIEP
- Affichage dans les salles d'attente et diffusion des informations et actions à l'ensemble des travailleurs sociaux

FREINS

- La langue
- Le statut
- La démobilisation/le manque d'intérêt
- Liés aussi aux situations précaires
- La complexité du système politique belge
- La méconnaissance/le manque d'informations
- L'isolement
- Le défaitisme sur le pouvoir d'agir
- Méfiance à l'égard des institutions
- La mobilité
- La charge de travail des travailleurs sociaux

Pistes

- Renforcer l'éducation civique
- Simplifier les procédures
- Permettre le vote à distance
- Faciliter la mobilité (navette, gratuité, etc)
- Exploiter les salles d'attente
- Mettre en place des simulations de vote

01

02

03

04

05

Table ronde

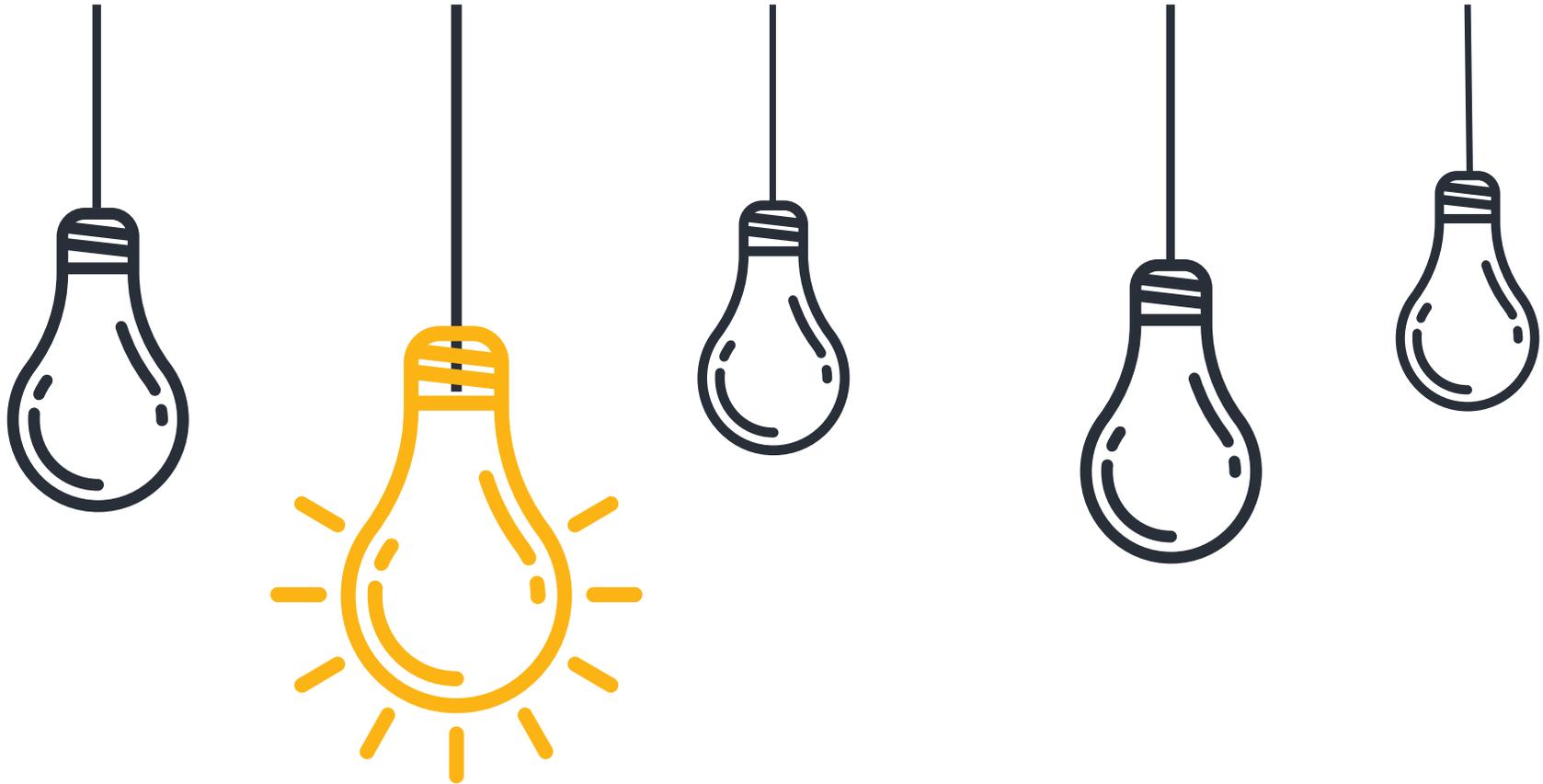
Avec la participation de

Jérôme Battistini

Secrétaire de Cabinet

Échevinat des Solidarités, de la Cohésion Sociale et
des Droits des Personnes





Sondage de clôture

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?



Pour aller plus loin...



Vos supports PPT
Cf. Plateforme eCampus



Fiches Focus - UVCW

- Cadre légal de l'information au citoyen : <https://www.uvcw.be/focus/participation-citoyenne/art-2420>
- Cadre légal relatif à la participation du citoyen : <https://www.uvcw.be/participation-citoyenne/focus/art-2419>



UVCW - Actualité

[« Transparence administrative : adoption du décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux »](#)



Matière « Participation citoyenne »
sur le site de l'UVCW

<http://www.uvcw.be/participation-citoyenne/accueil>



Hors-série de la revue *Mouvement communal*
« Démocratie participative - Recueil de fiches-outils pour les décideurs locaux »

https://www.uvcw.be/no_index/files/904-7772-8335850811811121201804555295007151638.pdf



Les replays de nos webinaires

<https://www.uvcw.be/formations/webinaires>



Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour



● Vous permettre de revoir le webinaire

A bientôt !

